

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUAIS—COMPTE-RENDU DU VENDREDI 15 FEVRIER 2019

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2019 : Unanimité

Autorisation de M. le Maire d'engager des crédits avant le vote du budget primitif 2019

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (VD), précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le budget primitif 2019 étant voté en mars ou avril afin de connaître les éléments financiers de l'Etat (Bases d'imposition, Dotations...), il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

Chapitres	Désignation	Budget 2018	Autorisation (max. 25%)
21	Immobilisations corporelles	47 148	11 787
23	Immobilisations en cours	305 000	76 250

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 dans les limites indiquées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 dans les limites indiquées ci-dessus.

Adhésion au groupement de commandes PATA 2019 - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Les communes de Derval, de Lusanger, de Marsac-sur-Don, de Saint-Vincent-des-Landes, de Sion-les-Mines, et de Mouais ont décidé de constituer un groupement de commandes pour la mise en œuvre de Point A Temps Automatique 2019. Considérant la nécessité de désigner pour chacune des communes membres un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'assemblée délibérante pour siéger à la commission d'examen des offres liées à la consultation d'entreprises pour réaliser les travaux PATA, après délibération, le Conseil Municipal :

- Confirme son adhésion au groupement de commandes pour réaliser les travaux de PATA 2019,
- Désigne, M. Alain HORHANT représentant titulaire, et M. Gilles HARROUËT représentant suppléant.

BRUDED Adhésion 2019

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler l'adhésion à l'association BRUDED pour l'année 2019. Cette association a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire-Atlantique. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à BRUDED pour un coût de 96,50 € (0,25 €/habitant), désigne M. Yvan MENAGER représentant titulaire, et M. Yves DANIEL représentant suppléant.

Achat d'une remorque

Monsieur HORHANT, adjoint au Maire, explique que l'acquisition d'une remorque serait nécessaire pour les besoins des services techniques. Madame Jeannine DAVID, habitante de la commune domiciliée « 8 La Haimeriais » propose de céder à la mairie une remorque de capacité 4T5 au prix de 1 400 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de cette remorque.

Abattage et élagage d'arbres

Monsieur Alain HORHANT, adjoint au Maire présente au Conseil Municipal les différents devis reçus concernant l'abattage et l'élagage d'arbres sur la commune. Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, le devis de « Parcs et Jardins d'Olivier » pour un montant de 768 € TTC.

Aide financière exceptionnelle pour l'OPASS

L'OPASS, centre de santé en soins infirmiers conduit une étude depuis un an pour évoluer en Centre de Santé Pluri-Professionnel qui permettrait de salarier des médecins généralistes. Cette nouvelle structure serait une solution aux attentes des patients en matière de diversité et organisation coordonnée de l'offre de soin médicale et paramédicale. L'OPASS sollicite une aide financière exceptionnelle auprès des communes afin de les accompagner dans la mise en œuvre de ce projet, à hauteur d'un euro par habitant. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser à l'OPASS une aide financière exceptionnelle d'un montant de 1 € par habitant, soit 386 €.

Aménagement de l'aire de jeux au plan d'eau

Monsieur Alain HORHANT, adjoint au Maire, présente le projet d'aménagement de l'aire de jeux au plan d'eau, suite aux contrôles réglementaires. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les devis suivants :

BRUNEAU Emmanuel - Terrassement :410,40 € TTC
GSM – Gravier 4/8 : 26,71 € H.T. / tonne (environ 15 tonnes).